



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONU

Question écrite n° 86587

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les tensions qui affectent le Liban. Il désire connaître la contribution de la France au maintien de la paix dans ce pays notamment au sein de la Force intérimaire des Nations-unies au Liban (FINUL).

Texte de la réponse

La France, qui déploie 1 426 militaires français au Sud Liban, constitue le deuxième pays contributeur, derrière l'Italie, à la Force intérimaire des Nations-unies au Liban (FINUL renforcée) dont l'effectif global est de 11 404 militaires. Les militaires français, actuellement placés sous le commandement espagnol de la FINUL, ont pour mission d'empêcher la résurgence des hostilités et de soutenir les forces armées libanaises au Sud Liban. Cette mission, définie par la résolution 1701 du 11 août 2006 du conseil de sécurité de l'Organisation des Nations-unies, a été reconduite pour un an par la résolution 1937 du 30 août 2010. Dans ce cadre, l'armée française met en oeuvre les moyens de combat et de soutien suivants : une force de réaction rapide dotée de capacités dissuasives (chars et pièces d'artillerie). Ce dispositif militaire, unique sur la zone d'opération de la FINUL, est susceptible d'intervenir sur tout le secteur sur ordre du commandant de la force multinationale ; un bataillon équipé de véhicules blindés menant des activités de contrôle de zone en appui des forces armées libanaises, notamment par la mise en place de patrouilles et de points de contrôle conjoints ; un détachement du génie participant à la réalisation de couloirs d'accès à la Ligne bleue, qui matérialise le retrait israélien du Sud Liban en 2000, en vue de son bornage.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86587

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8983

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11154